

Tunis, le 26 juillet 2018

NOTE AUX INTERMEDIAIRES AGREES N°2018-22

O B J E T : Actualisation du répertoire de codification des devises.

Le Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie,

Vu la loi n° 2016-35 du 25 avril 2016, portant fixation du statut de la Banque Centrale de Tunisie,

Vu l'annexe II à la note aux intermédiaires agréés n°85-95 du 31 décembre 1985 relative au répertoire de codification des devises telle qu'elle a été modifiée par les textes subséquents,

D é c i d e :

Article premier : Le répertoire de codification des devises est mis à jour ainsi qu'il suit :

ANCIENNE CODIFICATION			NOUVELLE CODIFICATION		
CODE	ABREVIATION	LIBELLE	CODE	ABREVIATION	LIBELLE
478	MRO	OUGUIYA MAURITANIENNE	929	MRU	OUGUIYA MAURITANIENNE

Article 2 : la présente note aux intermédiaires agréés entre en vigueur à compter de la date de sa notification.

LE GOUVERNEUR,

Marouane EL ABASSI